

226C0827
FR0000035081-FS0521

11 juin 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ICADE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 9 juin 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 juin 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ICADE, et détenir, à cette date, indirectement 2 802 363 actions ICADE représentant autant de droits de vote, soit 3,68% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	2 569 266	3,37
Goldman Sachs Bank Europe SE	230 852	0,30
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	2 150	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	95	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	2 802 363	3,68

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ICADE hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 4 juin 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 118 936 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ICADE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 4 juin 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 873 636 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 219 803 actions ICADE résultant de la détention de 50 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 décembre 2028 et le 17 février 2038 ; et
- 653 833 actions ICADE résultant de la détention de 27 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 21 mai 2026 et le 6 mars 2036.

¹ Sur la base d'un capital composé de 76 234 545 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par un second courrier reçu le 9 juin 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 juin 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ICADE, et détenir, indirectement 4 328 537 actions ICADE représentant autant de droits de vote, soit 5,68% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	1 500 769	1,97
Goldman Sachs International	2 593 836	3,40
Goldman Sachs Bank Europe SE	231 687	0,30
Goldman Sachs & Co. LLC	95	ns
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	2 150	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	4 328 537	5,68

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ICADE hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 112 909 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ICADE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 383 647 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 219 803 actions ICADE résultant de la détention de 50 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 décembre 2028 et le 17 février 2038 ; et
- 2 163 844 actions ICADE résultant de la détention de 52 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 21 août 2026 et le 3 mars 2036.